

Notre Affaire à Tous
Association loi 1901
Siège social : La base, 31 rue Bichat, 75010 Paris

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 3 OCTOBRE 2020**

Le 3 octobre 2020

A 14h

Les membres de l'association Notre Affaire à Tous se sont réunis à l'AGECA en Assemblée générale sur convocation faite par les membres du Conseil d'administration adressée par lettre transmise par courriel. L'Assemblée générale est présidée par Clotilde BATO, en sa qualité de Présidente.

Présidente de séance : Clotilde Bato

Secrétaires de séance : Roxane Chaplain et Samy Hamel

Nombre d'adhérents : 492

Nombre de personnes ayant activé leur droit de vote (71 inscrits et 57 procurations) : 128

Quorum : 123

Le quorum est donc atteint

Assemblée Générale ordinaire

- Ouverture de l'Assemblée générale

Discours d'ouverture de séance par Clotilde BATO, présidente de Notre Affaire à Tous.

- Explication des règles de vote par Cécilia Rinaudo, établissement du quorum

Rappel des règles de séance (votes, interventions...) et des règles sanitaires (gestes barrières, gel, masque).

Le vote des résolutions s'effectue à main levée à la majorité qualifiée à 51% des suffrages exprimés (présents ou représentés).

Notre Affaire à Tous est composée de 492 adhérents. Le quorum est atteint lorsqu'un quart des adhérents sont présents ou représentés, soit 123 personnes pour atteindre le quorum. A cette Assemblée Générale, il y a 128 personnes présentes et représentées, le quorum est donc atteint.

Roxane Chaplain et Samy Hamel sont proposés comme secrétaires de Séance.
Vote à l'unanimité des secrétaires de séance.

- **Présentation et vote sur l'ordre du jour**

Vote à l'unanimité de l'ordre du jour de la séance

- **Présentation et vote des documents officiels de 2019**

- ***Présentation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2019 par Cécilia RINAUDO***

En 2019 s'est tenue une Assemblée Générale Ordinaire (présentation et vote du bilan moral et financier de 2019) et Extraordinaire (élection d'un nouveau Conseil d'Administration, modification des statuts et du règlement intérieur afin de préciser l'objet social, les actions et les missions sur les questions climatiques et environnementales en prévision de la demande d'agrément de protection de l'environnement).

Les modifications du règlement intérieur n'ayant pas été finalisées, l'Assemblée Générale a donné mandat au Conseil d'Administration de finaliser le règlement intérieur afin qu'il soit voté lors de l'Assemblée Générale de 2020.

● ***Présentation du rapport moral 2019 par Clotilde BATO et Marie POCHON***

3 objectifs spécifiques en 2019 :

- Renforcer le droit de l'environnement pour construire le droit climatique
- Faire connaître le droit de l'environnement
- Sensibiliser et former sur les enjeux de justice climatique et environnementale

Moments majeurs à travers des actions en justice :

- L'Affaire du Siècle
- Préparation de l'action en justice contre Total
- Recours locaux contre les projets imposés et polluants
- People's Climate Case, recours européen

Construction de notre plaidoyer sur :

- La reconnaissance des droits de la nature
- L'inscription du crime d'écocide dans le droit pénal

Année de croissance, portée par le succès de l'Affaire du Siècle :

- Un budget en augmentation : passé de 28 000 euros en 2018 à 128 000 euros en 2019
- Janvier 2019 : 2 premiers postes salariés pour l'association
- Augmentation de 45 % de nombre d'adhérents entre 2018 et 2019

- Structuration du fonctionnement de l'association : groupes de travail thématiques composés de bénévoles et une coordination composée des référents des groupes de travail
- Création de nouveaux groupes de travail : éducation et sensibilisation, veille sur les affaires climatiques, recours locaux, inégalités climatiques, droits de la nature
- Augmentation de la visibilité de l'association (organisations d'événements) et une reconnaissance de la part de la presse et de nos partenaires associatifs
- Naissance de plusieurs groupes locaux (Strasbourg, Lyon, Grenoble)
- Forte croissance de notre communauté sur les réseaux sociaux

Forte croissance en 2019 qui s'est accompagnée de défis :

- Changements rapides de la première équipe salariée (départ de Antonin Laurent et de Marie Pochon)
- Défi de repenser structurellement l'association et son fonctionnement

Moments forts de l'année :

- Mars :
 - Installation à la Base, rue Bichat : premiers bureaux de l'association
 - Publication du Manifeste pour la justice climatique
 - Procédure de l'Affaire du Siècle lancée en mars devant le tribunal administratif de Paris avec la requête sommaire
- Avril :
 - Création de deux groupes de travail : recours locaux et inégalités climatiques
- Mai :
 - Dépôt du mémoire complémentaire de l'Affaire du Siècle
 - Création de trois groupes de travail : veille des affaires climatiques, éducation-sensibilisation et droits de la nature
- Juin :
 - Mise en demeure de TOTAL pour manquement au devoir de vigilance
- Novembre :
 - Lancement du projet SuperLocal en partenariat avec Partager C'est Sympa et le mouvement
 - Dépôt de deux contributions à la Convention Citoyenne pour le Climat sur le crime d'écocide et la modification de l'article 1er de la Constitution
- Décembre
 - Lancement de l'appel à témoignages "Témoin du climat" avec nos partenaires de l'Affaire du Siècle (à ce jour 20 000 témoignages ont été recueillis)

La crise de la COVID-19 a mis en évidence le risque que fait courir l'inaction de l'État sur la destruction de la biodiversité, la santé et les droits humains. Cette crise doit nous pousser à questionner notre rapport avec la nature.

Nous sommes déterminés à porter le levier du droit comme outil de protection de la nature, pour faire émerger de nouvelles obligations environnementales et climatiques pour les acteurs privés et publics.

- **Présentation du rapport financier 2019 par Martin BOBEL**

L'association se porte bien au niveau financier et a quelques réserves lui permettant une stabilisation et/ou un développement si besoin.

2019 a été l'année du triplement du budget (de 30 000 euros en 2018 à 100 000 euros en 2019). Une croissance similaire est prévue de 2019 à 2020. Une croissance est également attendue pour l'année 2021.

L'association a cumulé en réserve à l'heure actuelle 37 000 euros :

- En 2018 : 18 000 euros de réserve. La disposition de réserve permet à l'association de pallier les écarts de montants entre ce qui est versé par les bailleurs et les coûts réels.
- En 2019 : excédent de 19 000 euros.

L'Assemblée générale peut décider d'affecter une somme à une activité précise.

En 2019, l'association a généré 118 000 euros de produits. Environ 100 000 euros de ces recettes proviennent de subventions de bailleurs. La quasi totalité des fonds de l'association viennent donc de bailleurs mais en petite quantité (l'enveloppe moyenne est de 10 000 euros environ). 29% des fonds proviennent des dons et cotisations.

En 2019, les dépenses s'élevaient à 100 000 euros.

Avec cette croissance, l'association a changé sa manière de gérer sa comptabilité. De nouveaux outils de gestion comptable ont été créés par la nouvelle coordinatrice générale, avec l'aide de FINACCOOP, une coopérative d'intérêt collectif.

La majeure partie des partenaires financiers ont exprimé leur intérêt à continuer de nous soutenir en 2021. Une hausse des financements n'est cependant pas nécessairement envisagée.

Remarque : Notre Affaire à Tous dépend des financements des fondations privées car ses fonds propres (dons et cotisations) sont encore trop faibles pour être indépendante financièrement.

- **Présentation du rapport d'activité par Marie POCHON et Marine DENIS**

Présentation de la répartition des ressources :

En 2018, Notre Affaire à Tous dépendait essentiellement des dons. En 2019, son budget s'est agrandi grâce à des financements provenant de fondations privées.

- 61% des ressources acquises grâce aux subventions des fondations :

- Fondation Charles Léopold Mayer et Un Monde par Tous : financement des charges courantes et de fonctionnement de l'association.
- D'autres fondations ont apporté leur financement sur des dépenses liées à des projets spécifiques : Climate Action Network, Lush, Léa Nature et Terre Solidaire

Présentation de la répartition des charges :

- Postes salariés : 63% des charges
- Evènements / déplacements : 12%
- Honoraires : 10%
- Immobilier : 7%
- Études et recherches : 3,5%
- Frais de communication : 3%
- Frais bancaires et autres charges : 1%
- Equipements et fournitures : 0,5%

Présentation du rapport d'activité 2019 :

Les faits marquants : voir ci-dessus "moments forts de l'année".

Axe 1 : renforcer le droit de l'environnement par la jurisprudence et les actions en justice :

- *Affaire du Siècle* :
 - Après l'interpellation de l'État et une pétition en décembre 2018, les premières pièces juridiques ont été déposées au tribunal administratif de Paris le 14 mars 2019, puis le 20 mai 2019. Fin 2019, l'Etat n'avait pas répondu.
 - Le 18 décembre 2019, un an après le début de la campagne, un appel à témoignages était lancé pour constituer une cartographie des personnes impactées par le changement climatique. Certains de ces témoignages ont été récupérés et intégrés dans nos mémoires devant le Tribunal administratif.
- *"Les territoires qui se défendent"* :
 - Travail d'accompagnement de treize collectivités avec trois autres associations et interpellation de Total sur le fondement de la loi sur le devoir de vigilance. L'absence de réponse de Total a conduit à sa mise en demeure de Total le 18 juin. Fin 2019, 15 collectivités faisaient partie de l'action.
 - Mai 2019 : publication du rapport "Total et la stratégie du chaos climatique" avec 350.org et Les Amis de la Terre.
 - Soutien de la campagne européenne Stop Impunité.
 - Travail sur un benchmark sur les rapports de vigilance publiés par des multinationales françaises.
- *People's Climat Case* :
 - Recours porté au niveau de l'Union européenne par une dizaine de familles et associations européennes.
 - Accompagnement du plaignant français, Maurice Feschet depuis 2018.

- Mai 2019 : décision de première instance : non recevabilité du recours.
- Juillet 2019 : appel de la décision de première instance.
- *Lancement du projet Superlocal* :
 - Aide aux recours à l'échelle des territoires contre des projets polluants et imposés.
 - Partenariat avec Le mouvement et Partager C'est Sympa
 - Cette campagne s'inscrit dans le cadre du groupe de travail "Recours locaux", créé en avril 2019.
 - Une dizaine de collectifs ont sollicité les équipes de SuperLocal et quatre recours gracieux ont été déposés en 2019.

Axe 2 : Faire connaître les droits environnementaux

- *Inégalités climatiques et environnementales* :
 - Travail d'enquête et de recueil de témoignages sur l'exposition au changement climatique et aux inégalités climatiques et environnementales, lien avec la justice sociale.
 - Travail avec les médias du collectif "Journalistes d'investigation sur l'écologie et le climat" (JIEC), pour visibiliser les impacts du changement climatique dans des publications communes.
 - Élaboration de la revue de presse "Impacts - La revue de presse des inégalités climatiques" mettant en valeur les liens entre justice sociale et climatique.
 - Réalisation de l'enquête avec le géographe Guillaume Faburel "Vivre les fournaises urbaines" sur les ressentis des populations de cinq villes du sud de la France face au changement climatique.
- *Education et Sensibilisation (collèges, lycées et enseignement supérieur)* :
 - Faire connaître les droits fondamentaux et sensibiliser les élèves d'établissements secondaires (collèges et lycées) sur le phénomène du changement climatique.
 - Construction d'une approche interdisciplinaire.
 - Réalisation d'une plaquette de présentation envoyée à des enseignants du secondaire.
 - Premières interventions du groupe éducation-sensibilisation au second semestre 2019 : REFEDD, assemblée générale des bibliothécaires de France, lycée franco-allemand de Fribourg.
- *Veille juridique sur les recours climatiques internationaux* : travail de fond pour diffuser et rendre publics les contentieux climatiques.
 - Elaboration de la newsletter des affaires climatiques mondiales.
 - Constitution d'une base de données à destination des universitaires et des étudiants.
 - Cinq numéros de la newsletter ont été envoyés en 2019.
 - Contribution à l'ouvrage "Les grandes affaires climatiques", sous la direction de Christel Cournil.

Axe 3 : Transformer le droit de l'environnement : plaider pour un droit adapté aux limites planétaires.

- *Plaider pour la reconnaissance de droits de la nature :*
 - Interroger, questionner pour transformer le droit de l'environnement actuel pour un droit plus efficace et plus contraignant.
 - Reconnaissance des droits de la nature : vision académique, juridique et législative.
 - Construction d'un droit avec la notion de limites planétaires.
 - Réaffirmer l'interdépendance entre droits humains et droits de la nature.
 - Préparation d'un tribunal européen pour la reconnaissance des droits de la Nature avec la Global Alliance for the Rights of Nature.
 - Collaboration avec le "Parlement de Loire", événement autour duquel se retrouvent divers intervenants pour établir un nouveau rapport entre les populations, pouvoirs publics et le fleuve Loire.
- *Insérer le climat dans la Constitution française :*
 - Travail entamé à partir d'avril 2018 au moment de l'annonce d'une future révision constitutionnelle.
 - Fin 2019 : contribution à la Convention Citoyenne pour le Climat.
- *Inscription de l'écocide dans le droit :*
 - Corédaction de deux propositions de loi sur le crime d'écocide mais rejetées par les législateurs.
 - Fin 2019 : contribution "Pour la reconnaissance de l'écocide et les limites planétaires" à la Convention Citoyenne pour le Climat.

Fonctionnement et vie associative :

- 2 postes salariés : un poste de coordinatrice générale et un poste de coordinatrice de la vie associative.
- La coordination de l'association se réunit une fois par mois et est composée de membres du conseil d'administration, des référents des groupes de travail et des salariées de l'association.
- Le Conseil d'administration est élu depuis octobre 2019 : 7 membres élus pour 2 ans.
- Création de trois groupes locaux : Lyon, Strasbourg et Grenoble.
- Création de nouveaux groupes de travail.
- Fin 2019 : 436 adhérents et 150 bénévoles, dont une cinquantaine très actifs.

Événements internes :

- 31 mars : plénière organisée à Paris.
- 15 et 16 juin : rencontres annuelles pour organiser et construire les axes stratégiques.
- Création de formations internes à destination des adhérents de l'association.
- Croissance de la communication externe :
 - Facebook : de 8 900 abonnés fin 2018 à 17 600 fin 2019.
 - Twitter: de 6 000 à 11 400 abonnés.

- Instagram : de 4 500 à 11 500 abonnés.
- Newsletter générale : 1 800 abonnés fin 2019.

Publications nombreuses : juridiques mais aussi sociologiques (par exemple sur les inégalités environnementales et climatiques). Interventions publiques très nombreuses également.

Organisation d'événements mensuels pour rencontrer les bénévoles.

International :

- Collaboration avec l'association Asud, en Italie.
- Prise de contact avec la Human Rights Academy pour l'université d'été 2020 (qui a finalement été repoussée à cause de l'épidémie de COVID-19).
- Participation à des événements autour du mouvement de justice climatique aux Etats-Unis.
- Initiative de pré-contentieux auprès du Procureur général de Californie pour responsabiliser les multinationales fossiles.

- **Présentation du règlement intérieur par Cécilia RINAUDO**

(Suite de la discussion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en 2019)

Un mandat avait été donné par l'Assemblée générale 2019 au conseil d'administration pour proposer une réécriture du règlement intérieur. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale les modifications suivantes :

Proposition pour vote des articles avec des modifications :

- *Article 2 : Cotisations.*
 - Proposition : *"Sauf s'ils en sont dispensés par le CA"* (ce qui est le cas pour les membres fondateurs). Vote de l'ajout.
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 3 : Adhésion des membres nouveaux*
 - Proposition : *"les personnes doivent remplir un bulletin d'adhésion..."*
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 4 : Perte de la qualité de membre*
 - Proposition : *détails des motifs graves pouvant mener à la perte de qualité*
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 5 : Le Conseil d'Administration*
 - Fonctionnement du CA
 - Éligibilité des candidats,
 - Durée du mandat,
 - Statut des membres,
 - Modalités de réunion du CA,

- Prise de décision,
 - Gratuité des fonctions.
 - **Modifications de l'article 5 adoptées à l'unanimité**
- *Article 6 : Le bureau*
- Statut des membres et de leurs fonctions, la durée du mandat, les modalités de réunion
 - Suggestion de modification : ajout d'une durée limitée pour le poste de Président. Discussion autour de cet ajout.
 - Proposition de l'amendement : "*Le mandat du ou de la Présidence ne pourra être renouvelé plus de 4 fois*". Proposition d'ajouter la durée et le renouvellement limité du mandat directement dans les statuts, comme c'est le cas pour le mandat du Conseil d'Administration.
 - **Décision** : Un mandat est donné au Conseil d'administration pour proposer une modification des statuts pour ajouter la durée et les modalités de renouvellement du poste de Président. Cet amendement aux statuts sera proposé et présenté à l'assemblée générale en formation extraordinaire de 2021.
 - **Les modifications de l'article 6 sont adoptées à l'unanimité.**
- *Article 7.1 : Les salariés*
- Statut des salariés
 - Hiérarchie
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 7.2 : Les stagiaires*
- Statut des stagiaires,
 - Rémunération et avantages.
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 7.3 : Accueil des bénévoles*
- Activités des bénévoles
 - Liens entre les bénévoles, les salariés et les organes de l'association
 - Suggestion d'amendement pour la valorisation des compétences et des travaux effectués par les bénévoles de l'association : "*Les compétences en lien avec les thématiques de l'association sont appréciées, reconnues (par exemple au travers de lettres de recommandations) et valorisées (par exemple à travers une valorisation budgétaire)*".
 - **1 abstention, adopté à la majorité**
- *Article 7.4 : Assemblée générale*
- Suggestion d'amendement : limite de 2 procurations par personne

- **Adopté à l'unanimité**
- *Article 8 : Procès-verbaux de l'assemblée générale.*
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 8 (suite) : Consultation écrite de l'Assemblée générale*
 - Suggestion d'amendement : "Au préalable de la consultation, le Conseil d'administration nommera un garant du bon déroulement et du résultat de ladite consultation".
 - Une prise de parole contre cette proposition de modification de la consultation écrite.
 - Suggestion d'amendement : "Conformément aux statuts, l'AG se déroule au moins une fois par an en présentiel sauf circonstances exceptionnelles. Par ailleurs, le CA peut décider qu'une consultation peut également être organisée sous la forme d'une consultation écrite".
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 9 : Assemblée générale extraordinaire*
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 11.2 : Coordination*
 - **Adopté à l'unanimité**
- *Article 13 : Commissaire aux comptes*
 - **Adopté à l'unanimité**
- **Votes sur les documents présentés lors de l'assemblée générale :**
 - Compte-rendu de l'Assemblée générale de 2019

Résolution 1 : Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale 2019

Après avoir entendu la présentation du compte-rendu de l'assemblée générale 2019 par la coordinatrice générale, Cécilia Rinaudo, l'Assemblée générale adopte le compte-rendu de l'assemblée générale 2019.

- Rapport moral 2019

Résolution 2 : Adoption du rapport moral de la présidente, Clotilde Bato

Après avoir entendu la présentation du rapport moral 2019 par la Présidente, l'Assemblée générale adopte le rapport moral.

- Rapport financier 2019

Résolution 3 : Approbation des comptes au 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale approuve les comptes au 31 décembre 2019, présentant :

- Un total d'actif et de passif de : 129 775 €

- Un total des fonds associatifs de : 118 975 €

Le résultat 2019 de 19 903€

Résolution 4 : Affectation du résultat 2019

- L'Assemblée Générale approuve l'affectation des 19 903 € du résultat aux fonds associatifs, portant ces derniers à 118 975 €. Rapport d'activité 2019

Résolution 5 : Adoption du rapport d'activité 2019

Après avoir entendu la présentation du rapport d'activité 2019 par la secrétaire générale Marie Pochon et l'administratrice Marine Denis, l'Assemblée générale adopte le rapport d'activité.

- Règlement intérieur

Résolution 6 : Approbation des amendements du conseil d'administration sur le règlement intérieur

Après avoir entendu les amendements du Conseil d'Administration sur le règlement intérieur, présentés par la coordinatrice générale Cécilia Rinaudo, l'Assemblée générale approuve le règlement intérieur.

Sur tous les documents présentés :

- **Une abstention - vote à la majorité des membres.**

- ***Bilan du conseil d'administration***

Félicitations pour les bénévoles : sans les bénévoles, l'association n'existe pas.

Félicitations pour les salariées : Cécilia, Chloé, Clothilde.

Le Conseil d'administration a été chargé d'accompagner la stratégie de l'association.

Organisation d'une journée de travail pour élaborer la stratégie de l'association sur les années à venir.

- ***Présentation du plan d'action 2020-2021 par les référents des groupes de travail***

- ***Affaire du Siècle :***

- Juin 2020 : dépôt des interventions volontaires par les partenaires : FNAB et Fondation Abbé Pierre et réponse de l'Etat (mémoire en défense).
- Septembre 2020 : dépôt d'un mémoire en réplique
- Clôture d'instruction prévue en octobre 2020. Attente de l'audience puis de la décision du juge de première instance.

- Suite procédurale de l'affaire : potentiellement un appel de l'une des deux parties en fonction de l'issue de la décision de première instance.
- Pour la suite nous souhaitons continuer à avoir un lien fort avec d'autres recours climat dans le monde.

- *Multinationales :*
 - Devoir de vigilance :
 - Janvier 2020 : assignation en justice de Total. Réponse de l'entreprise attendue d'ici la fin du mois d'octobre 2020.
 - Signalement de Total à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur de potentielles contradictions, inexactitudes et omissions dans les documents financiers et les récentes communications publiques de l'entreprise pétrolière en matière de risques climatiques.
 - L'action contre Total est accompagnée d'un plaidoyer : le but est de rassembler davantage d'acteurs territoriaux et associatifs.
 - Action contre Casino : mise en demeure en septembre 2020 pour son impact sur la déforestation.
 - Plaidoyer :
 - Mars 2020 : publication d'un rapport sur la vigilance climatique de 25 multinationales françaises.
 - Discussions avec les entreprises suite aux conclusions de cette première version du rapport.
 - Déforestation : objectif de création d'un comité interassociatif sur le devoir de vigilance sur le sujet de la déforestation.

- *Recours Locaux :*
 - Né de la demande de nombreux collectifs qui cherchaient du soutien juridique contre des projets imposés et polluants.
 - Depuis la création du groupe en mars 2019, une vingtaine de collectifs ont été accompagnés (luttés contre extensions d'aéroports, destruction de zones naturelles, révision des plans locaux d'urbanisme...)
 - Dépôt d'une requête devant le conseil d'Etat pour faire annuler le décret du 8 avril qui permet aux préfets de contourner les normes existantes pour prendre des décisions dans des domaines étendus liés au droit de l'environnement.
 - Volonté du groupe d'aller plus loin dans les réformes en faveur du droit de l'environnement avec par exemple des actions sur le thème du foncier agricole.

- *Préjudice écologique :*
 - Volonté de demander réparation pour les dégâts environnementaux causés.
 - Création récente du groupe : juin 2020.
 - Premier objectif : réunir toute la documentation relative au préjudice écologique dans une base de données.
 - 2021 : accompagnement d'un ou deux collectifs pour demander la réparation du préjudice écologique à l'échelle locale.

- *Droits de la nature :*

- Premier axe : constituer un groupe consistant et actif.
 - Deuxième axe : nouer des alliances locales et participer à des Parlements locaux (ou à un tribunal droits de la nature).
 - Troisième temps : apporter une expertise juridique avec une proposition de Charte ou formation à destination des collectifs ou des élus locaux.
 - Écrire un ouvrage qui mettrait en lumière les lois et décisions qui reconnaissent des droits à la nature.
 - Organisation de conférences.
 - La stratégie globale du groupe est de passer par le niveau local en faisant reconnaître des droits à la nature via des collectivités locales par exemple.
- *Inégalités climatiques :*
 - Travail sur les impacts socio-environnementaux du changement climatique. Travail de documentation pour déterminer les populations les plus vulnérables et les visibiliser.
 - Stratégie : continuer de publier la revue de presse mensuelle Impacts
 - Publication pédagogique sur les inégalités climatiques en France à destination des associations environnementales et de solidarité, et du grand public dans un but de sensibilisation et d'appel à l'action.
 - 2021 : Faire le lien entre droits humains et changement climatique : montrer en quoi les droits fondamentaux sont atteints.
 - Exposition de portraits de personnes impactées par le changement climatique : montrer les visages des personnes impactées, à travers un photo reportage et/ou une exposition.
 - Contact avec les journalistes du JIEC pour diffuser dans les médias.
- *Education-Sensibilisation :*
 - Interventions dans les collèges et lycées - groupe créé en avril 2019
 - En 2019, une plaquette de présentation et une trame de formation de 2h ont été créées.
 - Premières interventions en décembre 2019 et début 2020. D'autres interventions étaient prévues mais la crise sanitaire a tout annulé.
 - Boîte à outils a été créée en partenariat avec les Savanturiers. La boîte à outils est composée d'une dizaine de fiches thématiques sur les droits de la nature, le droit de l'environnement... Deux vidéos sur la hiérarchie des normes et la justice climatique.
 - 2020 : développement des contenus en lien avec les programmes scolaires pour répondre à la demande des professeurs sur les sujets liés à la justice climatique et à l'environnement.
 - Fresque du Climat : partenariat avec une association qui propose un atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques. Renouvellement prévu en 2021.
 - Projet en cours avec deux établissements scolaires sur une simulation du tribunal pénal pour l'environnement.
 - Projet avec le lycée de Rosny sur la démocratie et l'urgence climatique
 - Participation à la Semaine Blanche Climat dans un collège du 17e arrondissement de Paris.

- *Interventions dans les universités :*
 - Une plaquette de présentation d'interventions potentielles dans les universités a été créé en juin 2020. Elle propose différents sujets sur lesquels Notre Affaire à Tous peut intervenir ainsi que différents formats d'interventions.
 - Quelques partenariats sont en discussion avec des professeurs d'universités à Bordeaux, Lille et Grenoble.

- *Cliniques de droit :*
 - Travail avec des cliniques juridiques universitaires qui aboutissent à des rapports de recherche fournis (Sciences Po Paris et Sciences Po Toulouse en 2019).
 - En 2020-2021 : Travail avec des étudiant-es de Toulouse, de Caen, de Paris et de Lyon.

- *Veille des recours climatiques mondiaux :*
 - Documenter et analyser les recours climat au niveau mondial.
 - Depuis 2019 cette veille donne lieu à une newsletter bimestrielle.
 - Développement d'une base de donnée francophone (sur le modèle de la base de données du Sabin Center for Climate Change Law de l'Université de Columbia).

- *International :*
 - Participation à une radio "LexRadio" dans le cadre d'une chronique régulière sur les contentieux climatiques mondiaux.
 - Participation au projet DEMETRA : formations, éducation sur la justice climatique à l'échelle européenne.
 - Intégration au Collectif américain "Stop The Money Pipeline" : un consortium d'ONGs contre le financement des industries fossiles.

- **Présentation des plans stratégiques et budgétaires**

Plan stratégique 2020 et ouverture 2021 : les référents des groupes de travail ont rappelé les dernières opérations de leurs groupes respectifs et présenté la stratégie pour l'année 2021.

- Budget prévisionnel 2020 : recettes, dépenses, répartition par projet, détail des bailleurs

Clôture de l'Assemblée générale ordinaire :

Mot de la fin par la présidente Clotilde Bato.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente et la secrétaire générale :

La Présidente

Clotilde BATO

La Secrétaire Générale

Marie Pochon